

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE REFINANCEMENT

Les sociétés de financement peuvent désormais émettre des BSF à hauteur de 50% de leurs encours de crédit au lieu de 40% précédemment, améliorant ainsi leurs possibilités de recours au marché financier.

Cette disposition a été décidée par arrêté du ministre des Finances et de la Privatisation, en date du 13 décembre 2002.

(Bulletin Officiel n° 5074 du 16 janvier 2003).

ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVELLES MESURES RÉGLEMENTAIRES

*Classification des créances
et leur couverture par des provisions d'une part,
déclaration des crédits au service central des risques
de l'autre, deux mesures viennent d'être édictées
par Bank Al-Maghrib.*

*La première est applicable depuis le 1er janvier 2003
et la seconde entre en vigueur le 1er mai 2003.*

CLASSIFICATION DES CRÉANCES ET LEUR COUVERTURE PAR DES PROVISIONS

En vertu des dispositions de la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°19/G/2002 du 23 décembre 2002, les sociétés de financement sont tenues, en tant qu'établissements de crédit, de procéder au déclassement de leurs créances en souffrance et de les couvrir par un niveau de provisions approprié.

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals...) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Les créances en souffrance sont, compte tenu de leur degré de risque de perte, réparties en trois catégories (créances pré-douteuses, créances douteuses et créances compromises).

Lire suite en page 3

MÉTIERS DE FINANCEMENT : ACTIVITÉ EN 2002

Les chiffres provisoires disponibles recueillis par l'APSF auprès des sociétés membres montrent que les métiers de financement ont montré, dans l'ensemble, des signes de vitalité en 2002 et ce, en dépit d'une conjoncture moins favorable qu'en 2001.

▣ *Les crédits à la consommation distribués ont progressé de 4,4%.*

▣ *Les financements de biens en crédit-bail se sont accrus de 6,4%, avec une hausse de 8,2% de l'enveloppe réalisée en crédit-bail mobilier.*

Voir page 4

ÉDITION SUR CD-ROM D'UN RECUEIL DES CONDITIONS D'EXERCICE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

L'APSF vient d'éditionner un nouveau recueil des conditions

Le calendrier des déclarations pour les mois de février et mars figure en page 2.

d'exercice des sociétés de financement, assorti d'un calendrier des publications légales et des déclarations à Bank Al-Maghrib.

Le recueil qui présente les métiers de financement a été conçu pour permettre au lecteur d'accéder en toute convivialité par des liens hypertextes aux textes législatifs, réglementaires ou conventionnels sous-tendant tel ou tel aspect.

Ainsi, les textes vont du Dahir de 1936 régissant la vente à crédit de véhicules automobiles à la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib du 23 janvier 2003 relative à la centralisation des risques, et au canevas des informations non réglementaires arrêté avec les analystes de marché, en passant par les statuts de l'APSF et les conventions sociétés de crédit à la consommation-partenaires.

Le recueil fait également une large place au Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR) de l'APSF opérationnel depuis le mois de juillet 2002.

S'agissant du calendrier des publications légales et des déclarations à Bank Al-Maghrib, il est également conçu, comme son nom l'indique, en calendrier récapitulatif, chaque mois, les déclarations à effectuer, avec, là aussi, la possibilité d'accéder à l'état réglementaire à remplir par simple click.

CHIFFRES CLÉS

DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE EN 2002 *

Dans un contexte international marqué par un affaiblissement de la croissance, notamment européenne (0,7% dans la zone euro), l'économie nationale enregistrerait en 2002 un taux de croissance de 4,5% après 6,5% en 2001.

Évolution sectorielle

Selon la DPEG, la valeur ajoutée du secteur primaire augmenterait, de 7,6%, après 27,3% en 2001. Malgré l'activité plus soutenue des BTP, la valeur ajoutée du secteur secondaire s'apprécierait de 4,2% contre 5,4% en 2001, avec le tassement de la production industrielle (+2,2% au lieu de 3,3% en 2001). La valeur ajoutée du secteur tertiaire connaîtrait une amélioration de 4,3% contre 2,2% en 2001, soutenue par l'activité du commerce (6,6% après 5,2% en 2001), du transport et de communication (2,7% contre 1% en 2001).

Opérations extérieures

L'année 2002 a été marquée par un allègement du déficit commercial de l'ordre de 7,7% et ce, suite à une hausse de 5,3% des exportations plus importante que celle de 1,5% des importations. Signalons, à ce niveau, la hausse de 8% des importations de biens d'équipement.

Les transferts des MRE sont restés quasiment stables et les recettes voyages ont reculé de l'ordre de 18%.

En l'absence d'opérations de privatisation d'envergure, les investissements et prêts privés extérieurs ont avoisiné les 5,5 milliards de dirhams, contre plus de 36 milliards en 2001.

Monnaie et prix

Selon Bank Al-Maghrib, les avoirs extérieurs nets se sont renforcés de 8,7% en 2002, atteignant environ 104 milliards de dirhams, tandis que le crédit intérieur a connu une hausse de 5,6%, imputable à un accroissement de 4,6% des concours à l'économie et à une augmentation de 3% des créances sur l'État. Le rythme de progression des agrégats de monnaie est revenu à 6,4% pour M3 et à 9% pour M1, au lieu de respectivement 14,1% et 15,9% en 2001, alors que celui des agrégats de placements liquides a atteint 32,5%.

L'inflation, mesurée par l'indice du coût de la vie, s'est établie à 2,8% contre 0,6% en 2001.

Finances publiques

L'exécution de la loi de finances 2002 s'est soldée par une hausse d'environ 900 millions de dirhams des recettes ordinaires et par une baisse de l'ordre de 3 milliards de dirhams des dépenses ordinaires (recul des débours liés aux intérêts de la dette extérieure et à la compensation).

* Chiffres provisoires

DÉCLARATIONS DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

À BANK AL-MAGHRIB

CALENDRIER POUR FÉVRIER ET MARS

FÉVRIER

Document	Code
AVANT LE 28	
Eléments nécessaires au calcul du TEG par catégorie de crédits (encours moyens et intérêts du semestre précédent)	

MARS

Document	Code
AVANT LE 31	
Bilan provisoire	040
Compte de produits et charges détaillé	050
Calcul des fonds propres sur base individuelle	Etat 130
Calcul du coefficient minimum de solvabilité sur base individuelle	Etat 131
Contrôle interne : Rapport sur les activités de contrôle interne adressé à l'organe d'administration	
Cotisation au fonds collectif de garantie des dépôts (sociétés habilitées à recevoir des fonds du public)	

La Lettre de l'APSF livrera, tous les mois à compter de ce numéro, le calendrier des déclarations mensuelles auxquelles sont tenues les sociétés de financement à l'endroit des Autorités monétaires, en particulier de la Direction du Contrôle des Établissements de Crédit de Bank Al-Maghrib.

À chaque numéro, seront rappelées les déclarations pour le mois concerné et le mois qui suit.

ENTRÉE EN VIGUEUR DE NOUVELLES MESURES RÉGLEMENTAIRES

Les créances en souffrance ainsi détaillées doivent donner lieu à la constitution de provisions égales respectivement au moins à 20%, 50% et 100% de leurs montants, déduction faite des agios réservés et des garanties.

La circulaire 19/G/2002 a donné lieu, à l'initiative de l'APSF, à deux réunions d'information et d'explication tenues les 9 janvier 2003 entre les responsables de la DCEC et respectivement les membres :

- de la Section Crédit à la Consommation et à l'Immobilier et Gestion des Moyens de paiement,
- de la Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances, Cautionnement et Warrantage.

Il ressort de la réunion que la circulaire a arrêté des règles de base de classement et de provisionnement, étant entendu qu'une marge d'appréciation de certaines de ces règles est laissée aux établissements de crédit, en fonction de cas spécifiques qu'ils peuvent rencontrer. Il est d'ailleurs prévu que certaines dispositions de ce texte seront précisées par une circulaire de la DCEC.

DÉLAIS DE MISE ŒUVRE

La circulaire entre en vigueur le 1er janvier 2003. Le délai de mise à jour du classement des créances est fixé au 30 juin 2003. Quant à la mise en œuvre des règles de provisionnement, elle est étalée sur deux années maximum, soit au plus tard le 31 décembre 2004.

DÉCLARATION AU SERVICE CENTRAL DES RISQUES DE BANK AL-MAGHRIB

En vertu de la circulaire 6/G/03 du Gouverneur de Bank Al-Maghrib, les établissements de crédit sont tenus de déclarer à Bank Al-Maghrib, à compter du 02 mai 2003, les crédits consentis à leur clientèle dans les conditions fixées par l'Instruction du Service Central des Risques.

Cette instruction est dictée par la nécessité de réviser le dispositif de centralisation des risques étant donné:

- l'entrée en vigueur, depuis janvier 1999, de la nomenclature marocaine des activités,
- la mise en place, en janvier 2000, du plan comptable des établissements de crédit.

Les crédits sont déclarés :

- lorsque le total des autorisations ou utilisations de crédits par décaissement atteint ou dépasse 100 000 dirhams pour les sociétés de crédit à la consommation et 300 000 dirhams pour les sociétés de financement autres que les sociétés de crédit à la consommation ;
- lorsque le total des autorisations ou utilisations des crédits par signature atteint ou dépasse 100 000 dirhams pour les sociétés de crédit à la consommation et 300 000 dirhams pour les sociétés de financement autres que les sociétés de crédit à la consommation ;
- lorsque le total des autorisations ou utilisations des crédits par décaissement et par signature atteint ou dépasse 100 000 dirhams pour les sociétés de crédit à la consommation et 300 000 dirhams pour les sociétés de financement autres que les sociétés de crédit à la consommation.

Pour les crédits octroyés par les sociétés de financement, les déclarations sont effectuées trimestriellement et doivent parvenir au Service central des risques, au plus tard le 15 du mois suivant celui de l'arrêté des situations comptables.

À l'instar de la circulaire 19/G/02, et toujours à l'initiative de l'APSF, une réunion d'information et d'explication animée par les responsables de la Direction du Crédit et du Marché des Capitaux (DCMC) se tiendra au siège de l'APSF, le 19 février 2003. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

RÉUNIONS DES INSTANCES INTERNES DE L'APSF

La Section Crédit-bail, Affacturage, Mobilisation de Créances, Cautionnement et Warrantage et la Section Crédit à la Consommation et à l'Immobilier et Gestion des Moyens de paiement ont tenu leur réunion respectivement le 9 janvier et le 6 février 2003 pour faire le point des chantiers en cours et ont arrêté leur plan d'action pour 2003.

Le Conseil devait se réunir le jeudi 20 février 2003, sous la présidence de M. Abderrahmane Bennani Smires, pour examiner ces plans d'action et arrêter le programme définitif à l'échelle de l'APSF.

MÉTIERS DE FINANCEMENT ACTIVITÉ EN 2002

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

CRÉDITS DISTRIBUÉS

en millions de dirhams	2001	2002	Var.
PARTICULIERS			
Prêts affectés :	1 885,7	2 032,9	7,8%
Véhicules	1 281,5	1 609,8	25,6%
Équipement domestique	467,2	344,8	-26,2%
Immobilier	16,0	22,6	41,3%
Autres	121,0	55,7	-54,0%
Prêts non affectés :	6 315,5	6 749,5	6,9%
Prêts personnels		6 629,8	
Cartes		119,7	
Total Particuliers	8 201,3	8 782,4	7,1%
PROFESSIONNELS			
Véhicules de transport	455,6	253,9	-44,3%
Biens d'équipement	2,5	0,5	-80,0%
Immobilier	0,4		
Autres	19,9	25,6	28,6%
Total Professionnels	478,5	280,0	-41,5%
TOTAL GENERAL	8 679,8	9 062,4	4,4%

ENCOURS DES CRÉDITS À LA CONSOMMATION, AU 31 DÉCEMBRE

en millions de dirhams	2001	2002	Var.
PARTICULIERS			
Prêts affectés :	4 103,8	3 365,8	-18,0%
Véhicules	2 518,5	2 633,5	4,6%
Équipement domestique	1 225,1	581,6	-52,5%
Immobilier	42,5	47,8	
Autres	317,7	102,9	-67,6%
Créances en souffrance		1 310,4	
Prêts non affectés	10 622,0	12 028,5	13,2%
Prêts personnels		11 827,5	
Cartes		201,0	
Créances en souffrance		1 561,3	
Total créances en souffrance sur particuliers	2 363,0	2 871,7	21,5%
Total Particuliers	17 088,8	18 266,0	6,9%
PROFESSIONNELS			
Véhicules de transport	581,2	406,4	-30,1%
Biens d'équipement	5,7	3,0	-47,4%
Immobilier	1,1	0,3	-72,7%
Autres	57,2	47,5	-17,0%
Créances en souffrance	600,6	466,7	-22%
Total professionnels	1 245,8	923,9	-25,8%
TOTAL GENERAL	18 334,7	19 189,9	4,7%
Dont créances en souffrance	2 963,6	3 338,4	12,6%

A fin décembre 2002, l'encours des crédits à la consommation s'établissait à 19,2 milliards de dirhams, en progression de 4,7% par rapport à son niveau en 2001. L'encours des crédits aux particuliers ressort à 18,3 milliards de dirhams, en progression de 6,9%.

La hausse de 12,6% de l'encours des créances en souffrance (3,3 milliards en 2002, contre 2,9 milliards en 2001) s'explique par les déclassements opérés par les sociétés de crédit à la consommation qui, depuis ces dernières années, ont cherché à s'approcher des règles de Bank Al-Maghrib applicables pour les banques.

Cette hausse est également liée au fait que, depuis 2002, les sociétés de crédit à la consommation procèdent au déclassement de la totalité de la créance en souffrance (impayés et capital restant dû) et non pas seulement du seul montant impayé.

CRÉDIT-BAIL

FINANCEMENTS DE LA PÉRIODE

en millions de dirhams	2001	2002	Var.
PRODUCTION			
Crédit-bail mobilier	4 363,7	4 721,4	8,20%
Crédit-bail immobilier	603,9	563,8	-6,64%
Total	4 967,6	5 285,2	6,39%

ENCOURS DES FINANCEMENTS, AU 31 DÉCEMBRE

en millions de dirhams	2001	2002	Var.
ENCOURS COMPTABLE			
Crédit-bail mobilier	7 428,2	8 877,2	19,51%
Crédit-bail immobilier	2 051,5	2 109,2	2,81%
Total	9 479,7	10 986,4	15,89%
ENCOURS FINANCIER			
Crédit-bail mobilier	7 843,4	9 131,8	16,43%
Crédit-bail immobilier	1 802,4	2 112,2	17,19%
Total	9 645,8	11 244,0	16,57%

FINANCEMENTS EN CRÉDIT-BAIL MOBILIER

Par type d'équipements, les véhicules de tourisme ont drainé moins de concours en 2002 (-7,4% par rapport à 2001), contrairement aux véhicules utilitaires, dont les financements ont augmenté sensiblement (+41%).

Par secteurs, la pêche et les activités liées au tourisme et à la production et la distribution d'eau et d'énergie ont vu leurs concours baisser.

FINANCEMENTS EN CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Par type d'immeubles, les immeubles industriels ont drainé des concours en hausse de 23,7% par rapport à 2001, tandis que les immeubles de bureau ont absorbé un montant égal à celui de 2001.